

DECISION N° DEC_043_2023

Mise à disposition d'un espace de petite restauration à la piscine des Remparts et sur le domaine public entre la Ville de Sélestat et Monsieur Charly WINTERSTEIN, gérant du restaurant/brasserie « The Garisson »

La Ville de Sélestat souhaite donner en location à Monsieur Charly WINTERSTEIN, gérant du restaurant/brasserie « The Garisson » un espace de petite restauration à la piscine des Remparts de Sélestat, sise 2 Avenue Adrien Zeller, et sur le domaine public par convention de mise à disposition pour la période allant du 8 juillet au 31 août 2023.

Le prix de location est estimé à 1 000 € par mois charges incluses. (eau et électricité)

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *Le Code Général des Collectivités Territoriales*

En application *De la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020*

Considérant L'intérêt pour la Ville de Sélestat de proposer notamment aux usagers de la piscine des Remparts un espace de petite restauration pendant la période estivale

Décide De mettre à disposition un espace de petite restauration à la piscine des Remparts, sise 2 Avenue Adrien Zeller, et sur le domaine public à Monsieur Charly WINTERSTEIN, gérant du restaurant/brasserie « The Garisson » à compter du 8 juillet jusqu'au 31 août 2023.

Fixe Le prix de location à 1 000 euros/mois charges incluses

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20230705-DEC_043_2023-AU



Réglementation et Affaires Générales/Caroline SCHIRRER

Fait à Sélestat, le 05/07/2023

Le Maire :
Marcel BAUER